



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 101316

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des entreprises agricoles de production sous serre. Elles se trouvent actuellement confrontées à une forte hausse des coûts de l'énergie, et ne peuvent la répercuter sur les prix de leurs produits en raison de la concurrence des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Espagne et du Maroc. Elles doivent satisfaire par ailleurs des conditions de production sociales et environnementales strictes. Dans sa réponse à la question écrite n° 95-381 du 23 mai 2006, il a annoncé l'élaboration de « mesures nouvelles pour réduire les charges d'énergie et renforcer la compétitivité du secteur ». Pour faire face aux difficultés, beaucoup sollicitent un plan de modernisation pluriannuel des aides à l'investissement pour les équipements favorisant les économies d'énergie (écrans thermiques, « open buffer », énergies renouvelables) avec un taux d'aide équivalent à la hausse du coût de l'énergie en 2005 (40 %) pour toutes les entreprises de production de fruits et légumes de serres. Il souhaite connaître la réponse qu'il pense apporter à cette demande.

Texte de la réponse

La flambée du prix des produits pétroliers a un impact particulièrement fort sur les productions maraîchères et horticoles sous serre pour lesquelles le poste énergie représente une part importante des charges totales. Préoccupé par les difficultés des producteurs et après avoir reçu leurs représentants, le Gouvernement a annoncé le 5 avril dernier la mise en oeuvre d'un plan d'adaptation structurelle. Pour conforter le revenu des exploitations et assurer la pérennité de la filière, ce dispositif articule des aides conjoncturelles pour les exploitations les plus en difficulté et un appui aux diagnostics technico-économiques et énergétiques sur les exploitations pour cibler les investissements permettant de diminuer la facture énergétique. Un million d'euros est mobilisé pour le financement des diagnostics et 4 millions d'euros sont prévus pour assurer le financement des aides conjoncturelles, au-delà des différentes mesures de défiscalisation reconduites depuis 2004. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a de plus confié à monsieur Mauguin, ingénieur en chef du génie rural et des eaux et forêts, une mission d'expertise pour définir, en concertation avec les professionnels, des propositions pour renforcer la compétitivité du secteur. Sur la base du rapport qui a été remis au ministère de l'agriculture et de la pêche, de nouvelles mesures ont été prises. Elles sont destinées à favoriser les économies d'énergie, développer les énergies renouvelables, encourager la substitution des énergies les moins compétitives et améliorer l'efficacité énergétique du secteur, renforcer les programmes de recherche et développement, et favoriser les partenariats à long terme entre fournisseurs d'énergie et serristes. 6 millions d'euros de crédits publics sont rajoutés en 2006 à l'enveloppe existante de 12 millions d'euros pour le soutien aux investissements dans le secteur des productions horticoles et maraîchères sous serres. Le taux de subvention de l'État et de l'Union européenne est majoré pour les investissements en matière d'économies d'énergie (il est porté de 22 à 35 % pour les agriculteurs, de 25 à 40 % pour les jeunes agriculteurs). Par ailleurs, les actions de recherche-développement seront soutenues de manière prioritaire. Ces mesures, qui constituent un véritable plan « serres énergies », bénéficieront pour 2007 d'une enveloppe spécifique qui sera définie dans le cadre notamment de l'élaboration de la programmation du Fonds européen agricole pour le

développement rural (FEADER) et du budget 2007 du ministère de l'agriculture et de la pêche. Les collectivités territoriales pourront également soutenir ce dispositif, en particulier par le biais de conventionnement spécifique avec l'État.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101316

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7921

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10574